

**Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC LE CANNET ROCHEVILLE 113 BOULEVARD PAUL DOUMER ROCHEVILLE 06110 LE CANNET déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur AKKAYA SERKAN, représentant de la société 2SS CONSTRUCTION EN FORMATION S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 RUE DE MIMONT 06400 CANNES, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

AKKAYA SERKAN

Nombre d'actions : 100

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 19 mars 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

JST141

Sylvie DA SILVA
Directrice d'Agence Le Cannet
CIC Lyonnaise de Banque
113 boulevard Paul Doumer
06110 Le Cannet